

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 8 janvier 2025

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Sylvie DEZARNAUD, Serge RAULT, Christophe DELORD, Philippe GENTY, Frédérick DUBOUCHET, Simon PLENET, Luc THOMAS, Gilles VIAL, Diane VIGIER, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Gaëlle MALLET, Julien VIZET.

Lieu : Vienne (SMRR)

Horaires : 9h30-11h15

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Point prospective budgétaire 2025-2031
- Présentation de l'avancement du projet Vienne Sévenne et avis sur un PA et 2 PC concernant le site
- Point sur l'organisation de l'étude sur la (non) densification
- Future révision du Scot : premier échange sur les éléments pouvant être questionnés dans le futur Scot

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 5 Février 2025 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne.**

Les prochains **conseils syndicaux** auront lieu **le mercredi 12 février à 18h30 à Vienne** et **le mercredi 26 mars à 18h30 à Saint-Romain-en-Gal**. L'ordre du jour de ces conseils portera notamment sur le DOB et le vote du budget.

Le Copil de lancement de l'étude sur la (non) densification se tiendra le mardi 4 février à 18h30 en visio. Ce Copil doit permettre d'expliquer la démarche aux élus des communes test et de faire le point sur leurs attentes sur l'étude.

Vendredi 7 février matin aura lieu la réunion PPA avant approbation du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo. Cette réunion vise à présenter les modifications apportées sur le document depuis l'arrêt.

Vendredi 24 janvier à 10h, les étudiants missionnés par la CCPDA pour réfléchir sur la requalification de la zone Axe7 existante présenteront l'avancée de leurs travaux.

Mardi 7 janvier, le SMRR a rencontré le directeur du Leclerc de Saint-Clair-du-Rhône en présence de la mairie et de l'EPCI pour échanger sur les projets de développements commerciaux sur la commune du Leclerc. En l'état, les projets envisagés ne sont pas possibles car non compatibles avec le Scot.

Vendredi 24 janvier : une réunion de présentation de l'avancement du PLH de la CCPDA est prévue.

Vendredi 31 janvier à 14h aura lieu la prochaine COP régionale pour un point d'étape sur la mise en œuvre de la feuille de route 2024-2030.

Jeudi 6 février à 19h aura lieu le bureau de Rives Nature en mairie de Saint-Maurice-l'Exil.

Vendredi 10 janvier à 15h aura lieu une rencontre entre le Président du Parc Philippe Delaplacette pour échanger sur les dispositions pertinentes de la nouvelle Chartes qui devront être intégrées dans le futur Scot. Il a été convenu de la pertinence de mener une réunion tripartite avec les services de l'Etat pour mesurer leur attente sur la retranscription des disposition pertinentes du Parc dans le futur Scot.

Concernant la réunion « comitologie » sur les grandes infrastructures de transports avec les président(e)s des 6 EPCI, 5 départements et de la Région, plusieurs dates ont été proposées. A l'heure actuelle, les 6 EPCI et 2 départements ont fait un retour sur leurs disponibilités. Sylvie Dezarnaud précise que le Président du département de l'Isère a convié le Président de l'Ardèche à une réunion courant février pour échanger sur le pont de Serrières-Sablons.

[POINT PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2025-2031

En vue de préparer et anticiper la future révision du Scot prévue au prochain mandat, le Président a demandé à la DGFIP une analyse de la trajectoire financière du syndicat pour la période 2025-2031.

Pour rappel, la révision du futur Scot (et les autres coûts liés à cette révision) a été estimée entre 1 M et 1,3 M d'euro. Celle-ci doit permettre au Scot d'intégrer les éléments législatifs issus de la loi Climat

et Résilience notamment, et plus particulièrement la définition d'une trajectoire ZAN entre 2031 et 2050, qui pour rappel est une obligation légale pour le SMRR. Le coût a été estimé à grosse maille du fait du manque de visibilité quant aux besoins réels pour cette révision, en lien avec les incertitudes sur le devenir du ZAN et de la manière de l'appliquer dans les prochaines années.

Pour rappel, les élus du Syndicat Mixte ont souhaité, au cours du mandat actuel, proposer une cotisation inférieure à la cotisation nécessaire pour faire fonctionner le SMRR. En effet, le SMRR dispose d'un excédant de budget en investissement lié à l'obligation d'amortir sur 10 ans les études réalisées, sachant que les 2 élaborations/révisions engagées à la suite pour le Scot actuel et le précédent génèrent des amortissements importants. Les élus du bureau ont rappelé chaque année au cours du mandat que la cotisation moindre avait vocation à grignoter cet excédent mais qu'une augmentation du budget serait nécessaire à l'avenir au cours du mandat suivant.

Dans ce cadre, la prospective financière réalisée par la DGFIP montre qu'à cotisation constante, le fond de roulement du SMRR deviendra négatif dès 2028 et la capacité d'auto financement se dégradera à partir de 2025. Les équilibres budgétaires ne pourront donc pas être maintenus au cours du prochain mandat. L'hypothèse d'une augmentation de la cotisation en 2026 de 40 centimes par habitant par an (cotisation actuelle à 2,40 €/an/habitant), permettra d'assurer l'équilibre budgétaire jusqu'en 2030 et de financer les études et frais liés à la révision du Scot.

A partir de ce constat, les élus du bureau syndical ont soulevé plusieurs points :

- Il n'est pas nécessaire de demander une hausse de la cotisation en 2025. Mais cette future hausse doit être annoncée à nouveau clairement lors du vote du budget 2025.
- Si cette hausse de cotisation est nécessaire et a bien été indiquée tout au long de ce mandat, la question se pose de savoir à quel moment la mettre en œuvre : soit en 2026 pour ce mandat, ce qui permet aux élus du conseil syndical actuel d'acter cette hausse ; soit en 2027 pour le futur mandat mais avec le risque de faire porter la responsabilité de cette hausse aux futurs élus ce qui pourrait générer des incompréhensions. Le fort renouvellement attendu des élus pourrait de plus compliquer le vote de cette hausse en 2027 par le nouveau conseil syndical qu'il sera nécessaire de former aux enjeux liés au Scot. Plusieurs élus sont favorables à la hausse de la cotisation dès 2026 afin de préparer au mieux l'avenir.
- Le niveau de hausse est aussi à étudier finement. En effet, une hausse le plus tôt possible permettra de capitaliser les besoins sur plusieurs années, une hausse plus tardive nécessitera une hausse potentiellement plus importante.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET VIENNE SEVENNE ET AVIS SUR UN PA CONCERNANT LE SITE

Un permis d'aménager et deux permis de construire ont été transmis au SMRR pour avis (> 5000 m² de SHON) sur le secteur de Vienne Sévenne. Ces avis ne nécessitent pas un vote en bureau. Mais vu l'envergure du projet Vienne Sévenne et son rayonnement à l'échelle des Rives du Rhône en termes de projet urbain structurant, il a été souhaité qu'une présentation puisse être faite aux élus.

Frédéric Dubouchet présente le projet Vienne Sévenne. Celui-ci est en réflexion depuis près de 12 ans, du temps des études UrbaGare réalisées par l'agence d'urbanisme de Lyon dans le cadre de l'InterScot. Ce projet concerne un site d'environ 7 ha au Nord de la ville de Vienne sur d'anciennes

friches industrielles et à proximité de la gare d'Estressin. L'objectif est de créer 600 à 800 logements avec une densité moyenne de 85 logements/ha et majoritairement en collectifs. Le projet vise à développer en parallèle une offre de services, commerces et espaces verts pour les habitants.

Le PA concerne le secteur Sud du site de projet avec une assiette foncière d'environ 3,5 ha. Le projet prévoit une superficie totale de 31 000 m² de surface de plancher divisés en 4 lots : 4 760 m² en logements collectifs, 3 990 m² pour une résidence seniors + services et un supermarché avec stationnements en RDC et deux cellules commerciales, 2 850 m² d'un second ensemble de logements collectifs et un dernier lot de 372 m² avec la rénovation du bâtiment de la poste et la création d'un parking. En parallèle, un parc public sera créé au Sud du tènement dans un secteur rouge du PPRI.

Le projet vise à autoriser des hauteurs plus importantes pour les bâtiments en échange de surfaces d'espaces verts publics et privés plus importants.

Après analyse du projet, les élus indiquent que le projet est très qualitatif et répond parfaitement à ce qui peut être attendu pour un projet de renouvellement urbain. Dans ce cadre, **les élus émettent un avis favorable à l'unanimité pour les 3 PA/PC.**

[POINT SUR L'ORGANISATION DE L'ETUDE SUR LA (NON) DENSIFICATION

Les 11 communes test ont été sélectionnées par les EPCI :

- VCA : Vienne + Condrieu
- ARA : Annonay + Davézieux
- EBER : Salaise-sur-Sanne + Jarcieu
- CCPDA : Châteauneuf-de-Galaure + Epinouze
- CCPiR : Maclas + la Chapelle Villars
- CCVA : Saint-Alban-d'Ay

Le **Copil de lancement** aura lieu **le mardi 4 février à 18h30 en visio**. Ce Copil sera l'occasion de présenter la démarche et la méthodologie de travail, ainsi que de recueillir les attentes des élus et techniciens pour celle-ci. Des ateliers de travail par groupe de 3-4 communes seront organisés en avril. Les groupes de communes ne sont pas encore définis mais ils tiendront compte du souhait de certains élus de pouvoir découvrir ce qui se passe sur des communes d'autres EPCI.

[FUTURE REVISION DU SCOT

Dans le cadre du bilan à 6 ans et de la préparation de la future révision du Scot, il est proposé aux élus du bureau syndical de produire une note politique à destination des futurs élus du Scot pour expliquer la philosophie du Scot actuel, la méthode d'application du Scot et d'analyse des projets et identifier les points qui nécessiteront d'être rediscutés au prochain mandat. Cela doit permettre de conserver ce qui fonctionne bien aujourd'hui et de se concentrer sur les points à améliorer lors de la révision du Scot.

Afin de préparer cette note politique, il est proposé, dans le cadre du bureau syndical de décembre et des bureaux de 2025, de parcourir les différents thèmes abordés par le Scot, avec un rappel de ce que dit le Scot actuel et le listing des points à discuter demain.

Au cours de ce bureau syndical, trois sujets en rapport avec le volet économie du Scot ont été traités. Les éléments validés sont les suivants :

Infrastructures structurantes, Logistique- ce que dit le Scot

PRESCRIPTIONS

- 3 demi-diffuseurs à inscrire dans les PLU.
- Amélioration du trafic au droit du rond-point de Chanas et sur les accroches des axes Est-Ouest sur les axes majeurs Nord-Sud (A7, N7, ex-N86, gares).
- 2 nouveaux franchissements du Rhône (Sud de Serrière et secteur viennois).
- Projets de contournements Sud d'Annonay, Nord-Est d'Annonay.
- Amélioration de la circulation au niveau des ponts existants et intégration d'aménagements modes doux.
- Sécurisation de la traversée du bourg de Serrières.
- SIP et ZIP : obligation pour les entreprises qui s'implantent d'utiliser un mode non routier pour les marchandises (sauf si site pas desservi fer et fleuve).
- Axe7 fléché comme site majeur pour la logistique routière et pour des entreprises utilisant les aménagements multimodaux de la ZIP sans nécessité d'être sur la ZIP.

Présentation Rives du Rhône

7 

Infrastructures structurantes, Logistique - ce que dit le Scot

RECOMMANDATIONS

- Recommandation pour la réouverture de la ligne Beaurepaire – St Rambert pour les marchandises.
- Recommandation sur la nécessité de travailler sur la logistique urbaine « dernier km ».
- Mise en place d'une nouvelle liaison Est-Nord de Vienne (abandonné par VCA).

Présentation Rives du Rhône

8 

Infrastructures structurantes, Logistique (DAACL) - évolutions

- Quel positionnement sur les **infrastructures ferroviaires / portuaires de marchandises** :
 - avenir pour la voie ferrée Saint-Rambert-Beaurepaire : à priori plus d'actualité aujourd'hui car plus d'intérêt des entreprises sur place.
 - équipements multimodaux à développer : nécessité de rester à l'écoute des évolutions et de préserver l'avenir même si le fret multimodal est compliqué aujourd'hui.
 - positionnement sur le CFAL Sud... : quel avenir pour ce projet ? Est-il toujours d'actualité ?
 - SIP/ZIP : attention à la formulation utilisée (obligation d'utiliser des modes non routiers pour s'implanter). Cela n'est pas forcément possible sur l'ensemble de ces zones et nécessitera un travail d'analyse plus fin et moins tranché.



Infrastructures structurantes, Logistique (DAACL) - évolutions

- Faut-il ou non **conserver / ajouter des infrastructures routières majeures** inscrites au Scot :
 - nouveaux ponts : quel positionnement sur les nouveaux ponts ? Faut il en préciser la localisation ? Quels besoins pour les ponts existants ?
 - échangeurs autoroutiers : coups partis. En faut-il d'autres ?
 - Amélioration du trafic au droit du rond-point de Chanas et sur les accroches des axes Est-Ouest sur les axes majeurs Nord-Sud (A7, N7, ex-N86, gares) : toujours d'actualité mais à repreciser à partir des aménagements déjà réalisés.
 - Projets de contournements Sud d'Annonay, Nord-Est d'Annonay : ces projets sont-ils encore d'actualité en l'état ? Faut-il réfléchir à des solutions alternatives sur des améliorations des infrastructures existantes ?
 - Mise en place d'une nouvelle liaison Est-Nord de Vienne : abandonnée par l'agglomération. A supprimer ?
 - Sécurisation de la traversée du bourg de Serrières : préciser les besoins et problèmes et réfléchir plus largement : sécurisation et amélioration du trafic au niveau du pont et des traversées des communes de Serrières et Sablons, amélioration du trafic entre Félines et le rond point de Chanas de manière globale.
- Faut-il inscrire une **enveloppe foncière pour ces infrastructures structurantes** ? Quelle mutualisation à l'échelle des EPCI et du Scot en lien avec l'enveloppe ZAN ?



Agriculture et forêt (volet économique) - ce que dit le Scot

- Assurer le maintien d'une activité agricole multifonctionnelle notamment dans les PLU en assurant la pérennité des exploitations agricoles, protégeant les espaces agricoles stratégiques avec un zonage adéquat et en évitant le morcellement des terres agricoles par l'urbanisation.
- Recommandation de mise en place de procédures de protection spécifiques pour les espaces agricoles stratégiques (ZAP, PPEANP/PAEN...).
- Prendre en compte la circulation des engins agricoles dans les PLU.
- Ne pas porter atteinte à la pérennité des exploitations existante avec le changement de destination.
- Préserver et améliorer l'accès aux forêts pour l'exploitation et la défense incendie. Préserver les parcelles ayant bénéficié d'investissements lourds ou d'un document de gestion durable de la forêt.



Agriculture et forêt (volet économique) – ce qui peut évoluer

- Nécessité de recroiser avec les porteurs de chartes forestières sur les enjeux économiques liés à la forêt.
- Logement des agriculteurs : en lien avec une diversification de leur métier (production, transformation, vente de produits locaux...) et face à des conditions de travail difficiles (temps de travail élevé, conditions de travail parfois difficiles, revenus faibles) la question du logement des agriculteurs sur leur exploitation nécessite de trouver des solutions. Celles-ci doivent aussi prendre en compte les enjeux liés à la transmission des exploitations (parfois très difficile quand l'ancien agriculteur réside sur place) mais aussi à éviter des dérives observées ces dernières années (transformation d'exploitations agricoles en plusieurs logements...).



Tourisme - ce que dit le Scot

- Recommandation : concevoir une offre complète mettant en valeur les atouts touristiques du territoire.
- Développer un maillage des itinéraires doux à l'échelle des Rives du Rhône et les activités de loisirs liées au fleuve.
- En zone de montagne, s'assurer que les projets touristiques respectent la sensibilité des équilibres économiques et environnementaux locaux.

Présentation Rives du Rhône

13



Tourisme – ce qui peut évoluer

- Faut-il encadrer plus fortement le développement des campings en lien avec la ressource en eau, notamment dans certains secteurs ?
- Faut-il définir ou non une enveloppe foncière spécifique pour les projets touristiques à venir ? A quelle échelle (SMRR ou par EPCI) ? Sous quelles conditions (premier arrivé premier servi ou avec critères forts) ?
- Y-a-t-il des UTN structurants à inscrire dans le Scot ?

Présentation Rives du Rhône

14



Philippe Delaplacette clôture le bureau syndical.